



1 place de l'Hôtel de Ville  
68210 DANNEMARIE  
Tél : 03.89.25.00.13  
Fax : 03.89.08.03.11  
Courriel : mairie@dannemarie.fr

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### ARRETE DU MAIRE n° 52/2021 Portant règlementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

VU les articles 2542-2 et suivants du Code des Collectivités;  
VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et notamment son article 25;  
VU l'article R 411-8 du Code de la Route;  
VU la demande de Cottel Reseaux rue du Transformateur 68126 BENNWHIR Gare

CONSIDERANT qu'une intervention pour l'aide au tirage de câble fibre optique rend nécessaire la mise en place d'une circulation et d'un stationnement adaptés.

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans la période du 12 juillet 2021 au 16 Aout 2021, des travaux d'aide au tirage de câble fibre optique auront lieu dans la rue du Reservoir.

A hauteur du chantier, la circulation se fera sur une chaussée rétrécie, la vitesse sera limitée à 30 km/h, le dépassement sera interdit et le stationnement sera interdit des deux côtés.

**Article 2** : La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation temporaire - par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3** : tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- La Police Municipale
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques de Dannemarie
- L'Entreprise COTTEL chargée des travaux
- 

Fait à Dannemarie, le 08 Juillet 2021

Le Maire

  
Alexandre BERBETT